



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 132 et 144 a) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des Forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix
au Moyen-Orient : Force des Nations Unies
chargée d'observer le dégel

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégel : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Crédit ouvert pour 2007/08	39 662 500
Dépenses de 2007/08	42 179 700
Solde inutilisé de 2007/08	2 517 200
Crédit ouvert pour 2008/09	45 726 000
Dépenses prévues pour 2008/09	45 683 800 ^a
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09 ^a	42 200 ^a
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	45 369 600
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	45 256 000

^a Prévisions au 31 janvier 2009 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 23, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 113 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir A/63/686). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi, ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la FNUOD et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Le Comité consultatif a également fait des observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/63/5 (vol. II)] dans son rapport d'ensemble (A/63/746). Lors de l'examen du projet de budget soumis par le Secrétaire général pour la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Force, sur lesquelles il a fait des observations, le cas échéant, dans les paragraphes ci-dessous. **Le Comité consultatif souligne combien il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes des organes de contrôle.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la FNUOD figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 61/287, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit d'un montant brut de 39 662 500 dollars (montant net : 38 551 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force. Par la suite, dans des lettres datées du 31 juillet 2007 et du 6 février 2008, le Contrôleur a informé le Comité que la mission devait faire face à des dépenses opérationnelles imprévues, qui entraîneraient un dépassement d'un montant brut et net estimé à 2 576 900 dollars par rapport au crédit ouvert, et que ce dépassement serait expliqué dans le rapport sur l'exécution du budget.

6. Par conséquent, le montant total brut des dépenses pour l'exercice 2007/08 s'est élevé à 42 179 700 dollars (montant net : 40 990 100 dollars), y compris des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 2 517 200 dollars (montant net : 2 438 200 dollars), soit 6,3 % de la valeur brute du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/287. Ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général (A/63/521) et des lettres du Contrôleur (voir par. 5 ci-dessus), le dépassement constaté est surtout imputable à des dépenses opérationnelles

supplémentaires d'un montant de 1 798 100 dollars, dues à l'augmentation sensible du prix du carburant (88 cents le litre au lieu de 15 cents), à l'achat de trois véhicules de patrouille blindés indispensables pour faire face à l'évolution de la situation opérationnelle dans la zone de séparation et à la transformation en ambulances de deux véhicules blindés de transport de troupes pour mieux assurer la sûreté du personnel de la mission. Dans ce dernier cas, le Comité a été informé qu'une nouvelle ambulance coûte environ 900 000 dollars, alors que la transformation des deux véhicules a coûté 142 000 dollars.

7. Le Comité consultatif reconnaît qu'étant donné la nature même des opérations de maintien de la paix, l'évolution des dépenses opérationnelles est parfois plutôt imprévisible. Il souligne toutefois qu'il faut, autant que possible, mieux planifier les dépenses importantes et faire de meilleures prévisions budgétaires afin d'éviter les grands écarts par rapport aux ressources budgétisées et approuvées pendant une période donnée.

8. Le dépassement d'un montant de 917 600 dollars au titre du personnel militaire et de police est essentiellement imputable au paiement de l'indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major de la Force conformément aux dispositions de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale avec effet au 1^{er} juillet 2007, à la hausse générale des tarifs aériens (4 000 dollars par officier au lieu des 2 028 dollars prévus au budget) et au rapatriement imprévu du personnel fourni par un pays et son remplacement par un autre contingent en juin 2008 (voir A/63/521, par. 17).

9. Les dépassements susmentionnés au titre des dépenses opérationnelles et des dépenses liées au personnel militaire et de police ont été compensés par une économie de 198 500 dollars au titre du personnel civil, qui résulte d'une réduction des dépenses au titre du personnel international (643 700 dollars) du fait d'un taux de vacance de postes plus élevé (11,2 %) que celui retenu dans le budget (7 %), laquelle a été compensée par des dépenses supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan national (388 200 dollars), en raison de deux révisions consécutives du barème des traitements, et au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions (57 000 dollars), du fait du financement de deux postes (1 P-3 et 1 agent des services généraux) en vue de doter la mission de moyens consacrés au projet de cartographie faisant appel au Système d'information géographique visé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/287 pendant tout l'exercice, au lieu des six mois prévus dans le budget.

10. La section II.E du rapport du Secrétaire général (A/63/521) indique dans quelle mesure des progrès ont été effectivement réalisés par rapport aux résultats escomptés pour l'exercice. **Le Comité consultatif se félicite du fait qu'aucun cas d'exploitation et de sévices sexuels n'ait été signalé pendant l'exercice et encourage la Force à poursuivre ses efforts à cet égard.**

11. On trouvera dans la section ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 novembre 2008, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 1 568 141 500 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 551 158 100 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 16 968 400 dollars. Au 2 février 2009, le solde de trésorerie de la mission se montait à 16,2 millions de dollars; après constitution d'une réserve opérationnelle de 7 847 000 dollars correspondant à trois mois de dépenses, le solde inutilisé se chiffrait à 8 353 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 31 décembre 2008, le montant dû au titre des contingents était de 1 983 000 dollars; il n'y avait pas de solde dû au titre du matériel appartenant aux contingents, un montant de 3 179 000 dollars ayant été remboursé pour la période allant jusqu'en septembre 2008. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 162 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 312 000 dollars depuis le début de la mission; les engagements non réglés s'élevaient à 9 600 dollars et il n'y avait aucune demande en instance de règlement. En réponse à ses questions, le Comité a par ailleurs été informé que, pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 janvier 2009, 10 demandes d'indemnisation avaient été traitées, dont 1 a été rejetée au motif qu'elle n'était pas liée à la mission, 2 ont été rejetées pour absence d'invalidité permanente et 7 ont été closes faute d'un dossier médical attestant une invalidité permanente. Ces dernières demandes d'indemnisation pourraient toutefois être réactivées si un complément d'information était fourni.

14. Le Comité consultatif a également demandé des précisions concernant le nombre relativement élevé de demandes d'indemnisation pour invalidité soumises au titre de la FNUOD pour la période allant de janvier à décembre 2008 (voir A/63/696, tableau 12). Le Comité a été informé que la raison tenait essentiellement à la difficulté du terrain dans la zone de la mission, mais que la valeur des demandes d'indemnisation pour invalidité représente moins de 0,5 % du montant total des indemnités versées par les missions de maintien de la paix, étant donné qu'il s'agissait d'affaires mineures (1 % d'invalidité dans la plupart des cas), le montant des indemnités versées par demande se situant entre 500 et 1 000 dollars. Le Comité constate que la mission met en œuvre un programme de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière, y compris le respect des limitations de vitesse, exécuté par la police militaire. Pour l'exercice 2009/10, la mission entend réduire davantage le nombre d'accidents graves (voir A/63/686, indicateur de résultat 2.1.2). **Le Comité compte que les améliorations enregistrées seront exposées dans le rapport sur l'exécution du budget.**

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2008, les chiffres de l'exercice 2008/09 concernant l'occupation des postes de la FNUOD s'établissaient comme suit :

	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes (pourcentage)</i>
Contingents	1 047	1 039	0,8
Personnel recruté sur le plan international	45	36	20,0
Personnel recruté sur le plan national	108	99	8,3

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé.

16. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2008/09 (voir annexe I). Au 31 janvier 2009, le total des dépenses devrait atteindre, sur l'ensemble de l'exercice, un montant brut de 45 683 800 dollars (montant net : 44 377 000 dollars), contre des crédits d'un montant brut de 45 726 000 dollars (montant net : 44 478 300 dollars), soit une économie prévue de 42 200 dollars (en valeur brute) à la fin de l'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Mandat et résultats prévus

17. Le mandat de la FNUOD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Par sa résolution 1848 (2008), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Force jusqu'au 30 juin 2009.

18. Les hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission pour le projet de budget de la Force pour l'exercice 2009/10 sont expliquées dans les paragraphes 8 à 15 du rapport du Secrétaire général (A/63/686). Le Comité consultatif note que la mission continuera de renforcer ses capacités opérationnelles en menant davantage d'activités d'observation et de surveillance fixes et mobiles et qu'elle étendra les opérations de nuit dans la zone de séparation, grâce à la mise en place d'une section supplémentaire.

B. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de la Force pour l'exercice 2009/10 s'élève, en montant brut, à 45 369 600 dollars (montant net : 44 020 800 dollars), ce qui représente une diminution de 356 400 dollars, soit 0,8 %, en valeur brute, par rapport au montant de 45 726 000 dollars alloué pour l'exercice 2008/09. Il doit permettre de financer le déploiement de 1 047 militaires, 48 agents recrutés sur le plan international et 108 agents recrutés sur le plan national.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Contingents	1 047	1 047	–

20. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 au titre du personnel militaire se chiffrent à 21 489 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 209 500 dollars, soit 1 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2008/09. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses liées à la relève des contingents (2 702 dollars en moyenne par personne au lieu des 2 130 dollars prévus au budget pour 2007/08), compensée par une réduction des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) du fait d'une diminution du nombre d'officiers d'état-major qui y ont droit (de 48 pour l'exercice 2008/09 à 41 pour l'exercice 2009/10) et de la révision à la baisse du montant versé après 30 jours (de 99 dollars en 2008/09 à 85 dollars en 2009/10) (voir A/63/686, par. 46). **Le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général au titre des contingents soient approuvées.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés pour 2008/09</i>	<i>Postes proposés pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	45	48	3
Personnel recruté sur le plan national	108	108	–

Observations et recommandations concernant les postes

21. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2009/10 s'élèvent à 10 297 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 963 800 dollars, soit 10,3 % par rapport au montant alloué pour 2008/09. Cette augmentation tient essentiellement à l'augmentation des effectifs par l'apport de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-4 et 2 agents du Service mobile), à l'augmentation des traitements propres à la mission et des dépenses communes de personnel au titre du personnel recruté sur le plan international, à une hausse de 8,7 % du traitement net du personnel recruté sur le plan national, compte tenu de la révision du barème des traitements de cette catégorie de personnel avec effet au 1^{er} août 2008, ainsi que d'une appréciation de 3,3 % de la livre syrienne à l'égard du dollar des États-Unis. Le Comité consultatif relève que les dépenses de personnel tiennent compte d'un ajustement de 50 % pour retard de déploiement du personnel international supplémentaire proposé et de taux de vacance de postes de 10 % et 3 %, respectivement, pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national (au lieu des taux de vacance de 7 % et de 2 % respectivement appliqués pour 2008/09), compte tenu des données effectives pour 2007/08 et des moyennes pour l'exercice 2008/09 (voir par. 9 et 15 ci-dessus).

22. Un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposé pour la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, y compris les trois nouveaux postes proposés, la transformation de six postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile et le redéploiement de neuf postes, est joint au présent rapport (voir annexe II) et analysé dans les paragraphes 23 à 27 ci-dessous. Les modifications apportées sont exposées dans le rapport du Secrétaire général au titre des diverses composantes (A/63/686, par. 20 à 36).

Recommandation concernant les postes

23. Deux nouveaux postes sont demandés pour un spécialiste des affaires civiles (P-4) et un assistant administratif (Service mobile) en vue de créer au sein de la mission un service des affaires civiles chargé d'assurer la liaison avec les autorités civiles et de communiquer avec la population locale, vu l'accroissement général des activités civiles (voir A/63/686, par. 20 à 24). Le spécialiste des affaires civiles (P-4) sera notamment chargé de faciliter l'application du mandat de la mission au niveau local et, à cet effet, se tiendra en rapport avec les autorités locales pour suivre les initiatives civiles entreprises dans la zone de séparation, de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de formation visant à améliorer et à renforcer les rapports entre le personnel militaire de la FNUOD et la population locale et d'examiner, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'élaboration de projets éventuels qu'il faudrait mettre en place pour assurer la sécurité de la population locale et répondre ainsi à ses préoccupations. L'assistant administratif (Service mobile), qui secondera le spécialiste des affaires civiles, organisera les réunions avec les représentants locaux dans la zone de séparation, gèrera les données relatives aux projets civils, assurera le secrétariat et s'acquittera des tâches administratives. **Le Comité consultatif reconnaît la nécessité de mettre en place un service des affaires civiles au sein de la mission, vu l'accroissement général des activités civiles dans la zone d'opérations de la Force. Il est toutefois d'avis que le poste de spécialiste des affaires civiles devrait initialement être créé à la classe P-3 et réévalué en fonction de l'expérience acquise. Le Comité recommande qu'un poste de spécialiste des affaires civiles soit créé à la classe P-3 et se prononce contre la création d'un poste d'assistant administratif (Service mobile) à ce stade.**

24. Il est demandé de créer un poste de chef des approvisionnements [agent du Service mobile (1^{re} classe)], dont le titulaire dirigera la section des approvisionnements qu'il est proposé de créer au sein des services d'appui intégrés (voir A/63/686, par. 32 à 36). La section comprendrait trois groupes, chargés respectivement de l'approvisionnement général et de l'entreposage, de la gestion du carburant et de la gestion des rations, et serait dotée de huit postes existants (1 agent du Service mobile et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) redéployés de la Section des services généraux. Le Comité consultatif relève que la proposition vise à répondre à certaines des préoccupations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a notamment fait état de cas de classement erroné des biens durables et non durables, de l'insuffisance des contrôles appliqués à la consommation de carburant et de demandes de rations calculées en comptant les absents à la FNUOD. Il a recommandé que des mesures soient prises pour améliorer le suivi de la consommation de carburant, pour améliorer la gestion des rations afin que celles-ci soient fournies en fonction de l'effectif réel des rationnaires et pour mieux contrôler les biens durables et non durables de façon à maintenir des ratios de stocks réalistes de biens durables et à classer correctement les biens durables et non durables, en se conformant au Manuel de gestion des biens (voir A/63/5 (vol. II), par. 233 e) à 225, 240 à 242, 305 à 307, 322 et 323; voir aussi par. 28 ci-dessous). **Le Comité consultatif est favorable à la création de la section des approvisionnements proposée et recommande par conséquent que le poste de chef des approvisionnements [agent du Service mobile (1^{re} classe)] proposé soit approuvé. Le Comité compte que, dans le prochain projet de budget, la Force**

sera en mesure d'indiquer les améliorations apportées à la gestion des biens et des approvisionnements de la mission comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes.

25. Il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la mission pour consolider les services de sécurité au sein du Bureau du commandant de la Force, qui est le responsable désigné à cette fin (voir A/63/686, par. 25). **Le Comité consultatif n'a pas objection à cette proposition.**

26. Le Secrétaire général propose de convertir six postes des services généraux autorisés pour l'exercice 2008/09 en postes du Service mobile. Selon le Secrétaire général, cette proposition fait suite à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a décidé que tous les fonctionnaires nommés ou affectés à des missions familles non autorisées devront bénéficier d'une prime d'installation dans les conditions prévues par le régime commun des Nations Unies, hors régime opération spéciale, à compter du 1^{er} juillet 2009 (A/63/686, par. 13). **Le Comité consultatif examine cette question dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/746).**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant réparti pour 2008/09</i>	<i>Montant proposé pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
15 112 500	13 582 800	1 529 700

27. Les dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2009/10 représentent une réduction de 1 529 700 dollars, soit 10,1 %, par rapport au montant alloué pour 2008/09. Un important facteur ayant contribué à cette variation est la réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures (1 317 600 dollars), les dépenses afférentes aux services de construction ayant diminué du fait que les projets de renforcement de la sécurité, pour lesquels des crédits sont ouverts dans le budget de l'exercice 2008/09, devraient s'achever au cours dudit exercice.

28. Un autre important facteur est la diminution des dépenses au titre des transports terrestres (523 600 dollars), du fait de réductions au titre :

- Des travaux de réparation et d'entretien des véhicules, grâce à la centralisation des ateliers mécaniques au camp Faouar, à la fermeture d'un atelier à Damas et au recours accru aux prestataires de services locaux engagés sur la base de contrats à durée indéterminée;
- Des pièces détachées, en raison de la mise en œuvre de contrats à durée indéterminée avec des fournisseurs locaux;
- Du ravitaillement en carburant, en raison d'une baisse de 11,7 % du prix du litre de gazole et de la réduction prévue de la consommation de carburant.

Le Comité consultatif note que ces réductions sont directement liées aux gains d'efficacité exposés au paragraphe 37 du rapport du Secrétaire général (A/63/686). En outre, la création, au sein de la future section des approvisionnements, d'un groupe de la gestion du carburant permettrait de répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes quant à la nécessité

d'assurer un contrôle strict de la réception du carburant et de sa distribution et aux anomalies constatées dans la distribution et la consommation du carburant (voir par. 24 ci-dessus et A/63/5 (vol. II), par. 305 à 307). **Le Comité compte que des renseignements seront fournis sur les gains d'efficacité dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget.**

29. Les réductions susmentionnées sont compensées par des augmentations au titre du matériel spécial (56 200 dollars), en raison de l'acquisition de deux dispositifs de vision nocturne du fait de l'augmentation des opérations de nuit; de l'informatique (46 600 dollars), en raison des dépenses prévues pour la mise à niveau de l'infrastructure câblée du réseau au camp Faouar et au camp Ziouani, ainsi qu'au bureau de représentation de Damas; et des fournitures, services et matériel divers (98 600 dollars), en raison du remplacement des uniformes usés et des combinaisons utilisées par les mécaniciens et le personnel d'entretien, des honoraires et des fournitures se rapportant aux activités de formation aux transmissions, à l'informatique et au système d'information géographique et de l'augmentation des frais de dédouanement et des frais de port facturés par les agents en douane locaux.

30. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que si le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 était utilisé comme base de calcul des dépenses au titre du carburant, il en résulterait une diminution nette des prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10, d'un montant de 30 800 dollars, comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Prix par litre</i>	<i>Prix effectif moyen</i>	<i>Budget proposé</i>	<i>Calculs révisés</i>	<i>Variation</i>
	<i>Selon le projet de budget</i>	<i>Janvier- mars 2009</i>	Total	Total	Total
Installations et infrastructures	0,52	0,53	1 308 000	1 277 200	(30 800)
Transports terrestres	0,53	0,53	692 000	692 000	–
Total			2 000 000	1 969 200	(30 800)

31. **Le Comité recommande que le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 soit utilisé comme base de calcul des prévisions de dépenses au titre du carburant pour l'exercice 2009/10. Il en résulterait une économie de 30 800 dollars.**

C. Questions diverses

Coopération régionale

32. Le rapport du Secrétaire général rend compte des activités de coopération régionale de la mission (A/63/686, par. 16 à 18, et sect. V.A). Le Comité consultatif se félicite du fait que la FNUOD ait poursuivi sa coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Le Comité rappelle qu'une

partie des capacités de l'ONUST est exploitée sous le contrôle opérationnel de la FNUOD (Groupe d'observateurs au Golan) et de la FINUL (Groupe d'observateurs au Liban). Le Comité avait demandé au Secrétaire général de réexaminer avec la FNUOD et l'ONUST les dispositions d'appui financier et administratif et d'en rendre compte dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/62/781, par. 28). **Le Comité fera d'autres observations et recommandations à cet égard.**

Mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne

33. Le rapport du Secrétaire général (A/63/686, sect. V.D) fait état de cas de mauvaise gestion constatés par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) à l'issue d'enquêtes sur des allégations concernant des irrégularités et des actes de corruption de la part de certains membres du personnel de la Force et de fournisseurs ayant passé des contrats pour la mise en place d'installations et des recommandations du BSCI à cet égard. **Le Comité consultatif relève les mesures prises par la mission pour donner suite aux recommandations du BSCI et souligne qu'il faut veiller à ce que des mécanismes appropriés soient mis en place et que les enseignements tirés soient appliqués pour éviter que ces situations se reproduisent à l'avenir; le Comité compte que les mesures prises seront exposées dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget.**

IV. Conclusion

34. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 32 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/521). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre, avec mise en recouvrement, un crédit additionnel de 2 517 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Le Comité recommande en outre que les autres recettes et ajustements d'un montant de 2 076 200 dollars au titre de l'exercice qui a pris fin le 30 juin 2008 soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée.**

35. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au paragraphe 56 du projet de budget (A/63/686). **Le Comité consultatif recommande que, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la FNUOD au-delà du 30 juin 2009, l'Assemblée ouvre, aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, des crédits d'un montant de 45 256 000 dollars.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/521)

- Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/686)
- Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 (S/2008/737)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.7 et Corr.1)
- Résolutions 350 (1974) et 1848 (2008) du Conseil de sécurité
- Résolutions 61/287 et 62/264 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2008-31 janvier 2009			Prévisions au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} avril- 30 juin 2009 dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)	Écart, en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	
Contingents	21 279,5	12 038,6	9 240,9	9 045,8	21 084,4	195,1	0,9	Réduction des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison de la diminution du nombre d'officiers d'état-major qui y ont droit et de la révision à la baisse du montant de l'indemnité versée après 30 jours, du fait que la part de cette indemnité consacrée au logement a été réduite de 25 % étant donné que le logement assuré est partagé et considéré comme étant d'une qualité insuffisante
Police des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	21 279,5	12 038,6	9 240,9	9 045,8	21 084,4	195,1	0,9	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	6 350,5	3 766,9	2 583,6	2 753,4	6 520,3	(169,8)	(2,7)	Hausse des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international du fait de la révision du barème des traitements à compter du 1 ^{er} janvier 2009

	<i>1^{er} juillet 2008-31 janvier 2009</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2009</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>	<i>1^{er} avril-30 juin 2009 dépenses prévues (4)</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)</i>	<i>Écart, en pourcentage (7) = (6)/(1)</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 943,5	1 683,9	1 259,6	1 404,9	3 088,8	(145,3)	(4,9)	Hausse des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national du fait de l'augmentation de 8,7 % des traitements à la suite de la révision du barème des traitements nationaux applicable à compter du 1 ^{er} août 2008.
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40,0	33,3	6,7	6,7	40,0	–	–	
Total partiel	9 334,0	5 484,1	3 849,9	4 165,0	9 649,1	(315,1)	(3,4)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	14,0	2,2	11,8	11,8	14,0	–	–	
Voyages	368,2	126,3	241,9	229,9	356,2	12,0	3,3	
Installations et infrastructures	6 961,8	3 110,1	3 851,7	3 851,7	6 961,8	–	–	
Transports terrestres	4 360,8	1 560,0	2 800,8	2 715,8	4 275,8	85,0	1,9	
Transports aériens	–	–	–	–	–	–	–	
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Transmissions	1 451,8	1 118,5	333,3	333,3	1 451,8	–	–	
Informatique	761,9	463,8	298,1	298,1	761,9	–	–	
Services médicaux	403,2	158,2	245,0	179,8	338,0	65,2	16,2	Réduction des dépenses au titre des fournitures médicales
Matériel spécial	280,3	2,2	278,1	278,1	280,3	–	–	

	<i>1^{er} juillet 2008-31 janvier 2009</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2009</i>				
	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>	<i>1^{er} avril-30 juin 2009 dépenses prévues (4)</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2)/(4)</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)</i>	<i>Écart, en pourcentage (7) = (6)/(1)</i>	<i>Explication des écarts</i>
Fournitures, services et matériel divers	510,5	198,7	311,8	311,8	510,5	–	–	
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	15 112,5	6 740,0	8 372,5	8 210,3	14 950,3	162,2	1,1	
Total brut	45 726,0	24 262,7	21 463,3	21 421,1	45 683,8	42,2	0,1	
Recettes provenant des contributions du personnel	1 247,7	760,9	486,8	545,9	1 306,8	(59,1)	(4,7)	
Total net	44 478,3	23 501,8	20 976,5	20 875,2	44 377,0	101,3	0,2	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	45 726,0	24 262,7	21 463,3	21 421,1	45 683,8	42,2	0,1	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs proposées pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	
Composante 1 : direction exécutive et administration				
Bureau du commandant de la Force	+1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	
	+1	P-3	Agent de sécurité	
	+1	SM	Assistant administratif	
	+1	SM	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
	-1	G(AC)	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
Composante 2 : appui				
Bureau du Chef de l'appui à la mission	-1	P-3	Agent de sécurité	
	+1	SM	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
	-1	G(AC)	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
Section des finances	+1	SM	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
	-1	G(AC)	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
Section du personnel	+1	SM	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
	-1	G(AC)	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
Section des services généraux	-1	SM	Superviseur de l'approvisionnement général	
	-3	PN	Assistant aux entrepôts	
	-1	PN	Technicien (photocopie)	
	-1	PN	Conducteur de chariot élévateur	
	-1	PN	Assistant à la gestion des stocks	
	-1	PN	Assistant à la gestion des carburants	
	+1	SM	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
	-1	G(AC)	Conversion approuvée par l'Assemblée générale	
	Section des approvisionnements	+1	SM(1°C)	Chef des approvisionnements
		+1	SM	Superviseur de l'approvisionnement général
+3		PN	Assistant aux entrepôts	
+1		PN	Technicien (photocopie)	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	+1	PN	Conducteur de chariot élévateur
	+1	PN	Assistant à la gestion des stocks
	+1	PN	Assistant à la gestion des carburants
Section des transmission et de l'informatique	+1	SM	Conversion approuvée par l'Assemblée générale
	-1	G(AC)	Conversion approuvée par l'Assemblée générale
Total			
Personnel recruté sur le plan international	+3		
Personnel recruté sur le plan national	-		

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); PN = personnel recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile;
SM(1^{re}C) = agent du Service mobile (1^{re} classe).